

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 15 février 2018

Date d'affichage 15 février 2018

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 22 (+ 6 procurations)

votants 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20180227-DE_18_02_21_11b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2018

Affichage : 27/02/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

Le VINGT ET UN FEVRIER à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, M. THOREAU Jean, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M GALLAND Philippe, Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Thomas GAETAN, Mme Camille MORIN-BURRE, M. Thierry BODIN, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Sophie DOLLON, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Michel DIEDERICH, Mme Hélène DEBLOCK, M. Gérard GUESNE, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Claude DROUET,

Excusés : Mme Virginie ARZUL-MORICEAU (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Marie-Claire DUCCELLIER (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Dominique BURLLOT (Pouvoir donné à Jean THOREAU), M. Michel ARBOUYS (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), M. Quentin GUTIERRES (Pouvoir donné à Josette JACOB), Mme Sylvie FAVRET (Pouvoir donné à Claude DROUET), M. Thierry PERRE

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Sylvie SEQUEIRA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

IMPLANTATION D'UN FOOD-TRUCK: SIGNATURE D'UNE CONVENTION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété publique,

VU le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'un food-truck sur la base de loisirs,

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du projet de convention,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (28 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),

Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à :

- Signer la convention d'occupation temporaire du domaine public avec la société PAPY'NK pour l'implantation d'un food-truck sur la base de loisirs.

Pour Copie Conforme,
Le Maire
Didier REVEAU